

NATIONS UNIES

**Assemblée générale**

CINQUANTE ET UNIÈME SESSION

*Documents officiels*

Deuxième Commission  
32e séance  
tenue le  
lundi 11 novembre 1996  
à 15 heures  
New York

---

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 32e SÉANCE

Président : M. HAMBURGER (Pays-Bas)

SOMMAIRE

POINT 96 DE L'ORDRE DU JOUR : DÉVELOPPEMENT DURABLE ET COOPÉRATION ÉCONOMIQUE INTERNATIONALE (suite)

- f) ÉLIMINATION DE LA PAUVRETÉ (suite)
- c) INTÉGRATION DE L'ÉCONOMIE DES PAYS EN TRANSITION DANS L'ÉCONOMIE MONDIALE (suite)

POINT 94 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS DE POLITIQUE MACRO-ÉCONOMIQUE

- a) LA CRISE DE LA DETTE EXTÉRIEURE ET LE DÉVELOPPEMENT
- b) LE FINANCEMENT DU DÉVELOPPEMENT, NOTAMMENT LE TRANSFERT NET DE RESSOURCES ENTRE PAYS EN DÉVELOPPEMENT ET PAYS DÉVELOPPÉS

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-0794, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GÉNÉRALE  
A/C.2/51/SR.32  
20 décembre 1996  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ESPAGNOL

La séance est ouverte à 15 h 5.

POINT 96 DE L'ORDRE DU JOUR : DÉVELOPPEMENT DURABLE ET COOPÉRATION ÉCONOMIQUE INTERNATIONALE (suite) (A/C.2/51/L.17 ET L.18)

f) ÉLIMINATION DE LA PAUVRETÉ (suite)

Projet de résolution sur la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (A/C.2/51/L.18)

1. M. ACUNA (Costa Rica) présente, au nom du Groupe des 77 et de la Chine, le projet de résolution A/C.2/51/L.18.

c) INTÉGRATION DE L'ÉCONOMIE DES PAYS EN TRANSITION DANS L'ÉCONOMIE MONDIALE (A/C.2/51/L.17).

2. M. FEDORTCHENKO (Fédération de Russie) présente le projet de résolution A/C.2/51/L.17.

POINT 94 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS DE POLITIQUE MACRO-ÉCONOMIQUE (A/51/87, A/51/208-S/1996/543)

a) LA CRISE DE LA DETTE EXTÉRIEURE ET LE DÉVELOPPEMENT (A/51/294)

b) LE FINANCEMENT DU DÉVELOPPEMENT, NOTAMMENT LE TRANSFERT NET DE RESSOURCES ENTRE PAYS EN DÉVELOPPEMENT ET PAYS DÉVELOPPÉS (A/51/291 et A/51/388)

3. M. HERMAN (Chef du Service des relations économiques internationales du Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques de l'ONU) présente les rapports établis par le Secrétariat sur les points 94 a) (A/51/294) et 94 b) (A/51/291 et A/51/388) de l'ordre du jour, en précisant que les deux premiers documents sont des mises à jour, alors que le troisième fait suite à une nouvelle initiative de l'Assemblée générale. La conclusion du dernier document constitue plutôt une proposition concernant le dialogue entre les organismes des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods et la manière de renforcer ce dialogue pour ce qui est des questions relatives à l'intégration financière mondiale. Pour l'établissement de tous ces rapports, le Secrétariat a bénéficié de la coopération du secrétariat de la CNUCED, du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale.

4. Ces rapports font suite à la demande formulée par l'Assemblée générale dans sa résolution 50/227 du 24 mai 1996, concernant les mesures complémentaires pour restructurer et revitaliser l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes. Au paragraphe 33 de cette résolution, l'Assemblée générale a demandé des rapports «plus concis et plus concrets», qui soulignent «les domaines critiques qui appellent une décision de l'Assemblée générale» et qui présentent «des recommandations spécifiques». Compte tenu de cette requête, les rapports établis comportent plusieurs tableaux présentant des données concises sur l'endettement extérieur

des pays en développement et les transferts nets de ressources vers ces pays, ainsi que des conclusions concrètes.

5. Pour ce qui est du rapport sur le problème de la dette extérieure (A/51/294), il importe de rappeler l'une de ses conclusions ayant trait aux développements concernant la stratégie internationale de la dette intervenus lors de la dernière réunion du Comité intérimaire du Conseil des Gouverneurs du FMI et du Comité ministériel conjoint du Conseil des Gouverneurs de la Banque et du Fonds sur le transfert de ressources réelles aux pays en développement (Comité du développement), en particulier pour ce qui est du traitement de la dette d'un groupe de pays pauvres très endettés. Les mesures concrètes adoptées lors de ces réunions sont extrêmement encourageantes, comme le sont les communiqués, dans lesquels on reconnaît la nécessité d'adopter une approche globale et concertée des problèmes de la dette des pays en développement. Le rapport demande à cet égard que les études menées pour déterminer les bénéficiaires de la nouvelle initiative relative à la dette n'excluent pas la possibilité d'élargir la liste des pays ayant besoin d'une aide spéciale pour faire face à leurs problèmes d'endettement.

6. Dans le rapport sur le transfert net de ressources (A/51/291), l'accent est mis sur la volatilité de certains flux financiers privés et sur la situation difficile des pays, notamment africains, qui n'ont guère reçu d'investissements internationaux privés. À l'heure actuelle, on observe en Afrique des indices de redressement qui pourraient annoncer la fin d'une longue période de dégradation générale de l'économie. Cela étant, il n'est pas sûr que les taux de croissance économique par habitant en Afrique se maintiennent, et les investisseurs internationaux privés se montrent toujours prudents. Aussi faut-il aider les pays d'Afrique pour leur permettre de faire fond sur les résultats obtenus à court terme, en augmentant le volume de l'aide publique au développement. Cela vaut également pour les pays les moins avancés et les pays à faible revenu en général. Les sources publiques de financement doivent continuer à assumer une bonne partie du financement international nécessaire pour aider de nombreux pays en développement à réaliser et à maintenir une croissance économique rapide.

7. Se référant, enfin, au rapport sur l'intégration financière mondiale (A/51/388), M. Herman rappelle que, lors de sa précédente session, l'Assemblée générale a adopté la résolution 50/91 du 20 décembre 1995, en raison de la profonde inquiétude des pays importateurs de capitaux, de la communauté financière internationale, voire des organismes chargés de réglementer les marchés financiers, devant le danger que représentait la volatilité du mécanisme financier international résultant des changements techniques et de la libéralisation financière. Depuis lors, de nombreuses mesures ont été prises pour restaurer la confiance internationale; cela étant, il faut continuer à surveiller la situation financière mondiale, comme le font d'ailleurs le FMI et divers organismes techniques de moindre envergure. En outre, l'Assemblée générale a cherché à assurer une supervision active sur le plan politique. Dans la conclusion du rapport, on évoque la manière d'assurer une meilleure concertation entre les organismes des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods, pour qui la question de l'intégration financière mondiale constitue un élément très important, en suggérant que les secrétariats des différents organismes mettent à profit leurs contacts officiels pour intensifier

les échanges de vues concernant les rapports sur la situation financière et économique mondiale à établir par chacun d'entre eux.

8. M. ACUNA (Costa Rica), prenant la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine, se félicite des rapports fort exhaustifs du Secrétaire général et de la déclaration liminaire du Chef du Service des relations économiques internationales du Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques de l'ONU. Il accueille avec satisfaction le rapport sur la situation de la dette (A/51/294), dans lequel l'on souligne la nécessité de parvenir, une fois pour toutes, à un accord de réduction de la dette à la masse critique voulue pour rétablir la capacité des pays en développement d'en assurer le service, renforcer la confiance des investisseurs et promouvoir des flux financiers positifs. Si la stratégie internationale de la dette a déjà permis d'importants progrès en matière d'allègement du service de la dette, la persistance de ce phénomène demeure une source de vive inquiétude. À ce propos, le Groupe des 77 fait sienne la conclusion du rapport, selon laquelle les mesures actuelles d'allègement de la dette sont insuffisantes et doivent être modifiées.

9. À cet égard, il est encourageant de constater que, dans la déclaration du Sommet du G 7 tenu à Lyon (France) en juin 1996 et dans le communiqué publié à l'issue de la réunion du Comité ministériel conjoint du Conseil des Gouverneurs de la Banque et du Fonds sur le transfert de ressources réelles aux pays en développement (Comité du développement) tenue en octobre 1996, on soutient résolument la nouvelle initiative relative à la dette des pays pauvres très endettés. Cela étant, les mesures que prévoit cette initiative ne suffisent pas à résoudre durablement le problème. Il faut une approche novatrice, efficace et à long terme, qui devrait se traduire par l'adoption d'un ensemble de principes communs en prévision des futures négociations sur la dette, lesquels prévoiraient notamment des mesures tendant à réduire considérablement toutes les catégories de dettes. Par ailleurs, afin d'élaborer une stratégie de la dette qui soit efficace et durable, il faut tenir compte des mutations dans le monde. La mondialisation accrue de l'économie et l'interdépendance des économies nationales exigent une approche globale et intégrée du problème de la dette extérieure, visant à assurer le développement, à instaurer un système international d'échanges non discriminatoire, ouvert et fondé sur des principes clairement définis, à accroître les flux financiers et à promouvoir l'accès à la technologie.

10. Sur le plan national, il faut rétablir la stabilité macro-économique grâce à une stricte politique monétaire et budgétaire, mobiliser des ressources internes, diversifier les exportations et la production, élaborer et appliquer des programmes d'ajustement. Cela étant, les politiques nationales à elles seules ne suffisent pas dans les circonstances actuelles; aussi est-il nécessaire de créer un environnement international propice. Les pays développés devraient appliquer des politiques macro-économiques adéquates, en particulier pour ce qui est de la libération des échanges, des flux financiers et de la stabilité monétaire, faute de quoi de nombreux pays en développement qui éprouvent déjà des difficultés à assurer le service de leur dette continueront à voir leurs efforts de développement réduits à néant.

11. Concernant certains aspects concrets du rapport, l'intervenant demande que soient fournis davantage de détails sur l'initiative relative à la dette des pays pauvres très endettés dont il est fait état au paragraphe 40, et que le Secrétaire général présente à la prochaine session de l'Assemblée générale, conjointement avec la Banque mondiale et le FMI, des données détaillées et actualisées sur les progrès accomplis dans le cadre de cette initiative. À cet égard, il fait sienne l'observation formulée au paragraphe 46 visant à ce que les institutions financières multilatérales soient appelées à «augmenter leur contribution en faisant davantage appel à leurs propres ressources».

12. L'intervenant relève que le rapport ne traite pas de la question des systèmes de protection sociale pour les groupes vulnérables et rappelle que, dans sa résolution 50/92 du 20 décembre 1995, l'Assemblée générale souligne qu'il est primordial de continuer à prévoir des systèmes de protection sociale à l'intention des groupes vulnérables les plus durement touchés par l'application des programmes de réforme économique dans les pays endettés, en particulier les groupes à faible revenu. Enfin, il fait siennes les conclusions formulées au paragraphe 51 du rapport, à savoir que, pour éviter de nouvelles crises, il est essentiel de faire en sorte que les pays à revenu intermédiaire soient moins exposés aux formes de financement les plus instables avant que leurs économies n'y soient prêtes et de maintenir la confiance parmi les investisseurs financiers internationaux; si les pays concernés sont les premiers responsables en la matière, la communauté internationale s'est, elle aussi, engagée à jouer un rôle accru.

13. La crise de la dette extérieure et le niveau inadéquat du financement du développement sont étroitement liés. Il faut que les pays en développement bénéficient, dans leurs efforts visant à mobiliser des ressources internes, d'un appui extérieur à la mesure de leurs besoins. Aussi, le tarissement de l'aide convenue ou promise par les pays développés, en particulier l'aide publique au développement, est préoccupant. Il est impérieux que les pays développés augmentent le volume et la qualité de l'aide publique au développement, notamment en réduisant les dépenses d'amortissement. À cet égard, les chiffres fournis dans le rapport du Secrétaire général sur le transfert net de ressources (A/51/291) montrent clairement le caractère imprévisible et volatil des flux financiers sur les marchés internationaux de capitaux, situation qui ne fait que s'aggraver du fait de l'interdépendance accrue et de l'intégration financière. Comme il ressort des paragraphes 7 à 10 du rapport, on a enregistré au cours des dernières années un accroissement des flux de capitaux privés des pays développés vers différents pays en développement d'Asie, d'Amérique latine et du Moyen Orient. Si, en général, ces flux ont stimulé le développement économique, ils ont été parfois à l'origine de pressions inflationnistes et, dans certains cas, l'on a enregistré des sorties soudaines de capitaux dues à la perte de confiance des investisseurs. Par ailleurs, les flux de capitaux privés vers les pays en développement n'ont concerné en fin de compte qu'un petit nombre de ces pays.

14. Il est paradoxal de constater, comme il est indiqué dans ledit rapport, qu'il n'y a pas encore de forte présence publique pour apporter une aide et chercher à surmonter les problèmes mondiaux qui mettent en danger le développement, à un moment où le monde n'est plus soumis aux répercussions de la

guerre froide et où les besoins des pays en développement augmentent rapidement. De même, il est à déplorer qu'il n'y ait guère de chances de parvenir cette année à un accord sur l'augmentation des ressources du FMI lors de la onzième Révision générale des quotes-parts. En revanche, on s'attend que le FMI et la Banque mondiale adoptent une décision concernant la Facilité d'ajustement structurel renforcée lors de leurs réunions annuelles de cette année. À cet égard, le Groupe des 77 et la Chine exhortent tous les pays, en particulier les pays développés, à coopérer dans l'examen des questions relatives à la Facilité de façon à parvenir à un accord susceptible d'en assurer le refinancement en temps voulu et à un niveau adéquat.

15. Le Groupe des 77 et la Chine partagent les conclusions du Secrétaire général concernant l'aide publique au développement qui figurent au paragraphe 38 du rapport. Il est incontestable que, pour la plupart des pays en développement, l'aide constitue un investissement dans le développement et non un simple transfert de ressources financières. Le Groupe des 77 et la Chine soulignent la nécessité de redoubler d'efforts en vue d'assurer un important flux de ressources pour le développement grâce notamment à l'expansion des crédits multilatéraux, la promotion des investissements étrangers directs et l'octroi de davantage de ressources à des conditions libérales non génératrices d'endettement. La réduction alarmante des ressources financières destinées à répondre aux besoins et objectifs des pays en développement vient rappeler qu'il est de plus en plus important et nécessaire d'organiser une conférence des Nations Unies sur le financement du développement. Le Groupe des 77 et la Chine se proposent de présenter des projets de résolution sur ces questions.

16. M. HERMAN (Chef du Service des relations économiques internationales du Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques de l'ONU), répondant sur certains points de la déclaration faite au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que l'on a mis à la disposition des délégations une brochure de la Banque mondiale contenant des éléments d'information sur l'initiative de financement de la Banque. Le Département collaborera étroitement avec la Banque mondiale pour établir un document d'information sur les progrès réalisés dans le cadre de cette initiative. Quant au problème de la dette des pays pauvres très endettés, il convient de souligner les données figurant au paragraphe 45 et au tableau 5 du document A/51/294. Concernant les mesures visant à alléger le poids de la dette, on souligne au paragraphe 5 dudit rapport plusieurs des aspects évoqués dans la résolution 50/227 de l'Assemblée générale, en indiquant les documents qui ont servi de base à cette résolution. Par ailleurs, des indicateurs du développement fournissant des données statistiques actualisées figurent en annexe au Rapport sur le développement mondial. Le Département met la dernière main au projet de rapport sur la situation sociale dans le monde, qui sera publié au début de l'année prochaine.

17. Mme BROWNE (Irlande), prenant la parole au nom de l'Union européenne et des pays suivants : Bulgarie, Chypre, Estonie, Islande, Lituanie, Norvège, République tchèque, Roumanie et Slovaquie, qui se sont joints à sa déclaration, reconnaît que pour de nombreux pays en développement, en particulier les plus pauvres et les plus endettés d'entre eux, la dette extérieure représente une lourde charge, et s'inquiète en particulier de la situation de nombreux pays

africains. Étant donné que les problèmes liés à la dette diffèrent grandement d'un pays à l'autre, il faut que les solutions envisagées soient adaptées aux besoins de chacun de ces pays. À cette fin, la communauté financière internationale a, grâce à une stratégie progressive, aidé les pays en développement à réaliser des progrès importants par l'adoption de politiques économiques judicieuses et de programmes d'ajustement et de réforme. L'Union européenne se félicite tout particulièrement des résultats obtenus en matière de réduction des dettes bilatérales grâce à leur annulation ou à l'application des conditions de Naples par le Club de Paris, tout en reconnaissant qu'il faut déployer davantage d'efforts au niveau national et international. Les institutions de Bretton Woods ont fait un pas important en ce sens, en appuyant le programme d'action visant à résoudre le problème de la dette des pays pauvres très endettés, programme dans le cadre duquel les trois principaux groupes de pays créanciers ont confirmé qu'ils adopteront des mesures coordonnées et simultanées, quoique autonomes, et se partageront les dépenses de façon équitable. Par ailleurs, on a accepté une structure souple et une approche au cas par cas pour tenir compte des particularités de l'économie des pays pauvres très endettés. L'Union européenne salue la récente annonce par le Club de Paris de ce qu'il compte aller au-delà des conditions de Naples pour réduire jusqu'à concurrence de 80 % la dette des pays qui réunissent les conditions nécessaires pour l'octroi d'un allègement additionnel, et exhorte les pays créanciers non membres du Club de Paris à participer à cette initiative dans les mêmes conditions. Par ailleurs, comme il est indiqué dans le rapport du Secrétaire général sur cette question (A/51/294), certains des pays à revenu intermédiaire donnent des signes de fragilité financière extérieure et doivent donc adopter des politiques solides et poursuivre leurs efforts en vue de créer durablement des conditions stables. Malgré une situation difficile, il y a eu l'année précédente une évolution positive en matière d'atténuation du problème de la dette des pays en développement, marquée notamment par les accords sur la onzième reconstitution des ressources de l'Association internationale de développement et la septième reconstitution des ressources du Fonds africain de développement, auxquels ont contribué les États membres de l'Union européenne. Il convient également de mentionner à cet égard le rapport du Groupe de travail sur les banques multilatérales de développement et ses recommandations. Malgré tout, il reste encore beaucoup à faire pour résoudre le problème de la dette des pays pauvres très endettés et les progrès accomplis dépendront de ce que pourront faire les pays concernés eux-mêmes avec l'appui de la communauté internationale.

18. M. SAAD (Tunisie) s'associe à la position exprimée par le Costa Rica au nom du Groupe des 77 et de la Chine et se réfère à la crise de la dette extérieure, qui ne diminue pas malgré la multiplication des initiatives tant des pays créanciers eux-mêmes que des institutions financières multilatérales. À ce propos, la Tunisie salue la nouvelle initiative envisagée par la Banque mondiale et le FMI pour contribuer à résoudre le problème de l'endettement des pays pauvres très endettés. Elle prend également note avec appréciation de l'engagement pris par les pays membres du G 7 d'accentuer la mise en oeuvre des conditions de Naples. Cela étant, ces différentes stratégies ne constituent qu'un palliatif eu égard au fait que, selon le rapport du Secrétaire général sur la dette (A/51/294), la dette extérieure brute des pays en développement importateurs de capitaux a augmenté en 1995 de 7,4 % par rapport à l'année

précédente, et que, d'après les données de la Banque mondiale, 16 des 52 pays recensés cette année comme très endettés sont des pays à revenu intermédiaire. La gravité de la situation est encore plus perceptible dans le cas de l'Afrique où les arriérés cumulés (principal et intérêts) sur la dette à long terme représentaient près du tiers de la dette extérieure à la fin de 1995. Cette situation critique justifie amplement l'appel lancé par l'Assemblée générale dans sa résolution 50/92.

19. Concernant la politique macro-économique, la délégation tunisienne estime que, dans le cadre du financement du développement, les flux de capitaux posent aux pays en développement un défi aussi important que celui de l'endettement. Alors que les progrès techniques ont permis de réduire le coût des transactions financières internationales et que l'on enregistre une mondialisation des finances, les taux d'intérêt et les taux de change internationaux, qui, souvent, échappent au contrôle même des pays puissants, sont évidemment les principaux facteurs de flux de capitaux. La situation est particulièrement préoccupante pour les pays en développement : en effet, à mesure qu'ils libéralisent leur réglementation des opérations économiques avec l'étranger, ils deviennent plus vulnérables aux fluctuations soudaines des flux de capitaux privés sur les marchés financiers internationaux. Aussi, la délégation tunisienne souligne la nécessité de promouvoir un environnement propre à assurer la stabilité des flux internationaux et à prévenir l'effet déstabilisateur des variations soudaines. Elle reconnaît en même temps l'importance de l'existence d'un environnement national propice au renforcement de la confiance pour drainer des capitaux privés et les retenir par le biais de réformes structurelles portant notamment sur la libération des échanges.

20. La stratégie de la Tunisie visant à créer une économie de marché tout en s'ouvrant de plus en plus au commerce mondial a permis son adhésion à l'organisation mondiale du commerce et, surtout, la conclusion en 1995 d'un accord d'association avec l'Union européenne. Or, malgré le rôle déterminant des politiques internes dans l'afflux de capitaux privés, les dispositions prises au niveau international sont nécessaires pour garantir l'efficacité des réformes entreprises au niveau des pays. À cet égard, il convient de rappeler que, comme l'indique la résolution 50/91 de l'Assemblée générale, il est indispensable de renforcer la coopération et la coordination entre les pays intéressés et les institutions de Bretton Woods de manière à promouvoir la création d'un environnement financier international stable et propice à la croissance, en particulier des pays en développement.

21. M. HERMAN (Chef du service des relations économiques internationales du Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques de l'ONU) dit que, dans l'établissement des rapports dont la Commission est saisie, en particulier celui relatif à l'intégration financière mondiale (A/51/388), des fonctionnaires du Secrétariat ont participé aux réunions organisées à Washington par le FMI et la Banque mondiale pour examiner avec les fonctionnaires de ces institutions les divers aspects mentionnés dans la résolution 50/91. De même, il existe une coopération très étroite avec la CNUCED, dont les experts en marchés financiers se sont occupés de l'établissement d'une partie dudit rapport. Le Secrétariat dépend largement de la CNUCED lorsqu'il s'agit de rapports ayant trait au Club de Paris, étant donné



que les fonctionnaires de cette organisation assistent en qualité d'observateurs aux réunions du Club de Paris portant sur différentes questions, dont la restructuration de la dette. En outre, l'Organisation des Nations Unies participe en qualité d'observateur aux réunions du Comité intérimaire du Fonds monétaire international.

22. M. CHOWDHURY (Bangladesh) adhère à la position exprimée au nom du Groupe des 77 et de la Chine, et indique que, malgré les tentatives visant à résoudre le problème de la dette extérieure, la crise s'est exacerbée. En effet, les mesures prises jusqu'ici ont été insuffisantes et pas assez vigoureuses. Le fardeau de la dette a créé un obstacle au développement, en particulier dans les pays vulnérables et moins avancés. Ces problèmes ont été aggravés par la diminution de l'aide, qui a contraint de nombreux pays en développement à utiliser à d'autres fins les ressources devant être destinées aux secteurs clé. Les programmes de lutte contre la pauvreté et ceux ayant trait à l'accroissement démographique et à l'analphabétisme, ainsi que la prestation de services sociaux de base ont sérieusement pâti de cette situation. Le volume de la dette et de son service demeure extrêmement élevé pour les pays les moins avancés, en particulier d'Afrique. Les conditions de Naples ont été appliquées à un nombre assez réduit de pays, et, même dans ces cas, les résultats ont été peu satisfaisants.

23. L'initiative de la Banque mondiale et du FMI en faveur des pays pauvres très endettés est la bienvenue et témoigne de l'inquiétude que suscite l'impact négatif du surendettement sur le développement des économies vulnérables. Dans le cadre de cette initiative, on a étudié la viabilité de la dette dans 41 pays et l'on a ainsi établi que la dette est insoutenable dans le cas de huit pays seulement. Il a été tenu compte de trois critères : un ratio service de la dette/exportations compris entre 20 et 25 %; un ratio valeur actuelle de la dette/exportations compris entre 200 et 250 % et un facteur vulnérabilité. Dans la plupart des cas, il est extrêmement difficile pour un pays de se développer même s'il est loin d'atteindre ces chiffres. D'où l'importance qu'il y a à examiner le facteur vulnérabilité, compte tenu des réserves en devises, du degré de diversification des exportations, de l'impact du service de la dette sur la situation budgétaire et d'autres facteurs, ainsi que des données présentées par les pays eux-mêmes.

24. Avec le mécanisme actuel, il faut trois à six ans pour qu'un pays puisse restructurer le service de sa dette; ce délai est trop long. Il y a donc lieu de se féliciter de la récente décision de la Banque mondiale de réduire ce délai d'attente compte tenu de l'évolution économique du pays. Cette initiative ne donnera pas de résultats s'il l'on met aussi longtemps à en appliquer les dispositions. Il est à espérer que les pays appuieront le projet de vendre les réserves en or du FMI de façon à pouvoir augmenter les ressources disponibles au titre de cette initiative.

25. L'intervenant souligne que les initiatives prises pour réduire le fardeau de la dette des pays les plus pauvres doivent s'accompagner d'un accroissement des flux de ressources vers les économies vulnérables; sinon la plupart des programmes de développement ne donneront pas de résultats positifs. Il faut donc

absolument éliminer le sérieux handicap que constitue la charge de la dette pour le développement des pays vulnérables.

26. M. HERMAN (Chef du Service des relations économiques internationales du Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques de l'ONU) dit que les renégociations auxquelles doivent procéder chaque année les fonctionnaires des Ministères des finances posent des difficultés considérables dans la mesure où elles constituent une tâche absorbante qui les oblige à accumuler les retards. Aussi est-il nécessaire de lancer une initiative globale et concertée pour faire face aux problèmes des pays débiteurs.

27. M. FEDORCHENKO (Fédération de Russie) dit que le rapport établi par le Secrétariat confirme que les efforts déployés en vue d'atténuer le problème de la dette extérieure ont permis d'enregistrer certains progrès, en particulier grâce à l'application active des conditions de Naples. Cela étant, le problème demeure aigu dans le cas des pays en développement les plus pauvres. La Russie, l'un des principaux créanciers des pays en développement, souhaite vivement que le problème de la dette soit résolu rapidement, de manière équitable et acceptable pour toutes les parties concernées. L'accord récemment conclu avec le Nicaragua sur la base de pratiques internationalement reconnues témoigne de sa volonté de coopérer dans ce domaine.

28. Pour résoudre ce problème, il faut tenir compte des intérêts et de la situation monétaire de toutes les parties; en particulier, les conditions de l'aide financière multilatérale à octroyer aux pays en retard de paiements doivent stipuler que les pays débiteurs sont tenus de suivre une politique économique appropriée, conforme aux accords bilatéraux.

29. Les nouvelles initiatives annoncées par les institutions de Bretton Woods en avril 1996 constituent un cadre pour l'allégement de la dette extérieure, qui, parallèlement à l'aide aux pays débiteurs dans l'application des programmes d'ajustement structurels, peut contribuer à ramener la dette à un niveau acceptable, rétablir la confiance des investisseurs et inverser les tendances négatives de développement dans ce groupe de pays. Il faut recourir davantage aux mécanismes existants et les développer en vue de réduire la dette extérieure et les dépenses au titre du service de la dette. Les institutions financières internationales doivent inviter les investisseurs privés à participer au règlement de ce problème notamment par le rachat de la dette sur le marché secondaire et la mise au point de systèmes d'application générale pour convertir la dette en investissements dans les économies des pays débiteurs.

30. M. MARRERO (États-Unis d'Amérique) dit que, pour réaliser le développement durable, il faut qu'il y ait collaboration non seulement entre pays développés et pays en développement, mais également entre secteur public et secteur privé; il faut aussi avoir la volonté financière et politique d'appliquer efficacement les programmes arrêtés. Depuis un certain temps, on n'accorde plus une attention exclusive au développement de l'industrie et de l'infrastructure et l'on reconnaît expressément la nécessité de s'occuper du problème de la pauvreté, de la santé, de l'inégalité sociale, de l'environnement et du développement

communautaire. Il en est résulté qu'aussi bien les bénéficiaires que les bailleurs de fonds attachent de plus en plus d'importance à une bonne gestion.

31. L'aide publique au développement est certes essentielle, mais cette aide et les politiques gouvernementales doivent viser à créer les conditions propices au développement des marchés privés. L'utilisation des fonds publics doit répondre à des objectifs clairs de façon à assurer la protection des groupes les plus vulnérables. Le partenariat pour le développement doit bénéficier aux deux parties et doit se fonder sur des objectifs et responsabilités partagés. L'affectation de ressources budgétaires est une décision souveraine, mais il faut éviter des dépenses non productives telles que les dépenses militaires excessives.

32. Les institutions multilatérales de développement constituent un autre élément fondamental susceptible d'appuyer les efforts visant à atténuer la pauvreté, appliquer des politiques économiques bien conçues et renforcer les capacités institutionnelles. Ces institutions doivent disposer de ressources financières suffisantes et appropriées pour pouvoir s'acquitter de leurs mandats.

33. À la suite d'une initiative résultant du Sommet de Halifax du G 7, un nouveau cadre élargi pour l'allégement de la dette de certains pays pauvres très endettés a été établi. Dans l'application de ce nouveau programme, il sera tenu compte des indicateurs de la charge de la dette de chaque pays et de la façon dont les réformes en matière de politique économique ont été appliquées. Il est à espérer que cette initiative sera rapidement mise en application, et que, à la fin de 1996, on aura déterminé les pays qui pourront accéder à ce programme.

34. Si le développement durable risque d'être un processus douloureux pour les pays soumis à l'ajustement, il n'en demeure pas moins la seule voie éprouvée vers une prospérité économique partagée par tous les membres de la société. Les États-Unis réitèrent l'engagement qu'ils ont pris d'appuyer les pays en développement qui ont assumé leur propre destinée et qui tentent de parvenir au développement durable.

35. M. HERMAN (Chef du Service des relations économiques internationales du Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques de l'ONU) dit que, incontestablement, il y a eu une augmentation notable du transfert net de ressources vers les pays en développement, ainsi que des flux de capitaux, qui sont passés de 25 milliards de dollars à la fin des années 80 à 38 milliards de dollars en 1995, même si les pays d'Afrique subsaharienne sont restés à l'écart de cette évolution. En ce qui concerne la conditionnalité, le Comité intérimaire du Conseil des Gouverneurs du Fonds monétaire international a adopté une déclaration mettant à jour celle de Madrid de 1994, les ministres ayant estimé qu'il importait de nuancer les conditions politiques, ainsi que les principes à appliquer et aux pays en développement à économie en transition et aux pays développés eux-mêmes. L'un de ces principes est qu'il faut promouvoir la convertibilité des comptes courants et s'acheminer progressivement vers une plus grande liberté de circulation de capitaux.

36. Mme AMOAH (Ghana) dit que sa délégation fait sienne la déclaration faite par le représentant du Costa Rica au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Le fardeau de la dette constitue un véritable obstacle au développement socio-économique de nombreux pays en développement et ne fait que s'alourdir en dépit de l'application des différents programmes. Il faut avouer que les différentes initiatives entreprises, y compris les conditions de Toronto et de Naples et le Plan Brady, ne sont pas parvenues à résoudre le problème, car les mesures appliquées jusqu'ici par les pays créanciers ont porté davantage sur le rééchelonnement de la dette que sur la réduction de son volume. Si cette tendance persiste, les pays débiteurs se verront dans l'impossibilité de surmonter le problème et de parvenir à un développement durable.

37. L'intervenante souligne qu'il est impérieux que la communauté internationale et les institutions financières multilatérales élaborent des stratégies permettant de réduire sensiblement le volume de la dette de façon à ramener celle-ci à un niveau viable ou gérable qui n'entrave pas l'application des programmes de développement et ne décourage pas les investisseurs. La recherche d'une approche globale, durable et axée sur le développement doit valoir aussi bien pour la dette commerciale que pour la dette bilatérale et multilatérale. Une telle approche exigera concertation et coordination entre les créanciers.

38. Il faut en premier lieu que les créanciers étendent les mesures d'allègement de la dette et recourent largement à son annulation. Aussi, la décision récemment prise par le Club de Paris d'annuler, selon le cas, jusqu'à concurrence de 80 % la dette bilatérale des pays qui satisfont aux normes imposées par la Banque mondiale et le FMI est de bon augure. Cela étant dit, il faut élargir les critères de sélection et revoir à la hausse le volume de la dette susceptible de faire l'objet d'une réduction, de façon que cette initiative puisse s'appliquer à davantage de pays et à une plus grande part de la dette.

39. Il est à la fois décevant et alarmant de constater que, au cours des quatre dernières années, l'aide publique au développement n'a cessé de diminuer en valeur réelle, et que les investissements étrangers directs ne bénéficient pour l'essentiel qu'à quelques pays. Le Ghana réitère l'appel qu'il a lancé pour que les investissements étrangers directs soient mieux répartis et qu'ils soient destinés à des activités et des secteurs qui contribuent à l'accroissement de la capacité productive des pays en développement. Il faut veiller à ce que les investissements à long terme portent essentiellement sur des domaines tels que l'élimination de la pauvreté, le transfert de technologie, la création de nouveaux emplois et l'accroissement des échanges. Les institutions financières internationales, quant à elles, doivent créer de nouvelles possibilités pour que les pays en développement reçoivent davantage de financements pour le développement à des conditions libérales. Pour assurer la mondialisation des marchés financiers et protéger les pays pauvres des effets négatifs des fluctuations des taux de change, il faut mettre en place des mécanismes de surveillance des flux de capitaux à court terme et aider les pays pauvres à éviter la banqueroute de leurs marchés financiers. Tant qu'une solution efficace n'aura pas été trouvée, la question de la dette et du financement du

développement devra être l'un des thèmes de la relance du dialogue sur le renforcement de la coopération économique internationale pour le développement.

40. M. HERMAN (Chef du Service des relations économiques internationales du Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques de l'ONU) dit que l'objectif de la nouvelle initiative de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international est d'adopter l'approche globale et concertée mentionnée par la délégation ghanéenne. À son avis, cette nouvelle initiative représente une ouverture, dans la mesure où l'on n'avait jusqu'alors abordé que le cas de 41 pays dont seuls quelques-uns réunissaient les conditions nécessaires. Ce principe établi par la communauté internationale, il faudra dorénavant veiller à ce que la nouvelle initiative s'applique au cas par cas, dans chaque pays qui en a besoin, indépendamment du fait qu'il figure sur l'une ou l'autre liste des institutions financières mondiales.

41. Monseigneur MARTINO (Observateur du Saint-Siège) rappelle que, lors du Sommet mondial pour le développement social, tenu à Copenhague, la communauté internationale s'est engagée à trouver des solutions durables, efficaces et axées sur le développement au problème de la dette extérieure et à les appliquer le plus rapidement possible. Cet engagement ne concerne pas seulement la réduction de la dette et son rééchelonnement, mais également son annulation et d'autres mesures d'allégement. Il est évident que, pour certains des pays les plus pauvres, l'annulation d'une bonne partie au moins de la dette extérieure est une étape nécessaire dans la réalisation des objectifs du développement social. Depuis la tenue de ladite conférence, on a adopté des décisions importantes en la matière, en particulier pour ce qui est de la dette contractée auprès d'organismes créanciers multilatéraux. Le Saint-Siège prend note, en s'en félicitant, des récentes mesures adoptées dans ce contexte.

42. Le problème de la dette ne peut être analysé de façon isolée. Il faut tenir compte d'une part des causes historiques propres aux pays débiteurs, et, d'autre part, de la conjoncture internationale dans laquelle le prêt a été contracté. Il faut éviter les erreurs du passé. Le problème de la dette est également lié à la conjoncture économique internationale actuelle et à un système économique mondial en pleine mutation. L'une des évolutions économiques les plus importantes survenue ces dernières années a été l'accroissement considérables des flux d'investissements privés directs des pays développés vers les pays en développement ou les économies en transition. Cela étant, l'intervenant souligne que ces transferts n'ont bénéficié qu'à un petit nombre de pays et que seule une fraction infime est allée aux pays les plus pauvres.

43. Les ressources au titre de l'aide publique au développement ont baissé dans pratiquement toutes les régions du monde, à un moment où elles sont plus nécessaires que jamais. De l'avis du Saint-Siège, les rares ressources disponibles devraient aller aux pays les plus pauvres et à des projets en faveur des groupes sociaux les plus démunis.

44. Quant aux pays débiteurs, il leur incombe de garantir que leur système de gouvernement et de gestion économique permettra une utilisation optimale des rares ressources disponibles, en particulier dans le secteur social. À cet égard, la délégation du Saint-Siège souligne certains aspects des initiatives en

cours tendant à réduire le fardeau de la dette des pays les plus pauvres. Pour commencer, il faut définir la notion de viabilité de la charge de la dette. En effet, il arrive trop souvent que l'on analyse cette notion d'un point de vue exclusivement macro-économique, sans s'intéresser à la nécessité d'une répartition plus équitable de cette charge ou aux conséquences sociales des réformes, notamment pour les groupes sociaux les plus pauvres. Les programmes de réforme économique qui génèrent de grandes inégalités sociales ou aggravent celles-ci ne sont pas viables même d'un point de vue économique. Par exemple, à un moment où la communauté internationale reconnaît devant différentes enceintes que les investissements dans les secteurs de la santé et de l'éducation sont essentiels pour le développement, on ne peut accepter que l'application de politiques d'ajustement structurel entraîne, en premier lieu, une baisse des ressources destinées à ces secteurs. Deuxièmement, les mesures d'allégement de la charge de la dette des pays les plus pauvres doivent être appliquées rapidement et bénéficier au plus grand nombre possible de pays. Par ailleurs, l'intervenant souligne l'importance que revêtent les questions d'ordre éthique dans ce contexte. Les récentes propositions concrètes tendant à résoudre le problème de la dette des pays les plus pauvres témoignent d'une plus grande prise de conscience de cette dimension éthique. Encore faut-il créer un sens plus aigu de l'éthique de la solidarité, de façon à venir à bout des réticences que certains éprouvent à fournir les ressources nécessaires pour résoudre le problème de la dette et, par dessus tout, pour donner aux pays les plus pauvres la possibilité d'investir dans leur propre développement et d'assumer les responsabilités qui sont les leurs.

45. Mme CUI Ying (Chine) dit que l'intégration financière mondiale a provoqué une accélération des flux de capitaux. En 1995, les flux financiers nets vers les pays en développement ont continué à augmenter, ce qui est encourageant. Cela étant, ces pays souffrent depuis des années de la grave pénurie de ressources destinées au financement du développement, et ce problème est loin d'être résolu. En même temps, l'augmentation des flux financiers nets vers les pays en développement a non seulement créé de nouvelles possibilités, mais a également été à l'origine de nouveaux problèmes et défis. Aussi faut-il que la question du financement du développement des pays en développement soit examinée de façon globale. En 1995, les capitaux privés représentaient 72 % de l'ensemble des flux de ressources financières vers les pays en développement. Or, les capitaux privés, dont le transfert répond exclusivement à des considérations comptables, ont eu tendance à se répartir de façon assez concentrée, ce qui explique que les pays en développement n'ont pas pu tirer grandement partie de ces investissements. Si certains pays en développement ont su surmonter les obstacles dus à une conjoncture extérieure défavorable et sont parvenus à attirer et à utiliser efficacement les capitaux privés étrangers, la plupart continuent à pâtir de la grave pénurie des ressources destinées au financement du développement. Cette situation est encore plus grave dans le cas des pays africains et des pays les moins avancés. Aussi, outre l'importance des ressources financières privées, il faut reconnaître également à sa juste valeur l'importance que revêt pour de nombreux pays l'aide publique au développement. L'intervenante souligne que, pour autant qu'on puisse le prévoir, cette forme d'aide demeurera irremplaçable. A cet égard, les pays en développement s'inquiètent vivement de la diminution constante des ressources destinées à l'aide au développement.

46. De l'avis de la Chine, les pays développés atteints de «lassitude des donateurs» doivent se rendre compte que l'aide publique au développement n'est pas un acte de charité, mais un complément indispensable aux efforts déployés par les pays en développement pour réaliser le décollage économique. Somme toute, l'aide publique au développement constitue une forme d'investissement dans l'avenir. Partant du principe de la responsabilité partagée et du partenariat, la communauté internationale devrait examiner avec soin le moyen d'imprimer un élan politique en faveur de cette forme d'aide.

47. Par ailleurs, l'intervenante fait observer que les fluctuations des marchés financiers provoquées par les mouvements spéculatifs de capitaux à court terme mettent en danger la saine évolution de l'économie mondiale. Du fait des moyens limités dont ils disposent, les pays en développement sont les premiers à pâtir de l'impact négatif de ces fluctuations. Etant donné que la stabilité du système financier mondial est dans l'intérêt de tous, il faudra trouver le moyen de réduire les risques de fluctuations qui affectent l'ensemble du système des marchés privés internationaux, en particulier les marchés de valeurs mobilières, alors que l'on assiste à une intensification des flux d'investissements directs privés en particulier vers les pays en développement. La Chine propose à cet effet l'adoption de différentes mesures. Premièrement, il faut renforcer la coordination des politiques macro-économiques, affiner les politiques budgétaires et monétaires et, en même temps, intensifier la surveillance de façon à assurer la stabilité des marchés financiers et faire face aux risques qui pèsent sur le développement au niveau mondial. Les crises qui surviennent sur les marchés financiers témoignent de la mauvaise gestion des politiques macro-économiques et de l'absence d'une coordination efficace entre les pays. Étant donné le rôle qu'ils jouent et le poids qu'ils ont dans l'économie mondiale, les pays développés devraient assumer une responsabilité particulière en la matière. Aussi les pays développés, en particulier, sont-ils appelés à intensifier cette surveillance. Deuxièmement, il faut tenir dûment compte des besoins particuliers des pays en développement. La communauté internationale devrait encourager et appuyer les efforts faits par les pays en développement pour adopter des politiques appropriées et créer des conditions internes offrant des garanties susceptibles d'attirer les investissements étrangers. En même temps, il faut veiller à ce que les pays en développement puissent avoir leur mot à dire sur les incidences qu'ont sur leur situation les changements intervenus sur la scène financière internationale.

48. L'intervenante fait observer que le problème de la dette est étroitement lié à la question du financement du développement. La communauté internationale a pris certaines initiatives communes, qui, dans une certaine mesure, ont contribué à alléger le fardeau de la dette dans certains pays en développement. Cela étant, le nombre des pays fortement endettés n'a pas diminué, et bien des pays en développement se voient contraints d'utiliser leurs rares ressources pour assurer le service de la dette, au détriment de leurs projets de développement. Aussi est-il impérieux de continuer à étudier les nouvelles mesures à prendre pour parvenir à une solution globale, efficace et durable du problème de la dette extérieure des pays en développement. À cet égard, la Chine se félicite de l'initiative commune de la Banque mondiale et du Fond monétaire international en faveur des pays pauvres très endettés, initiative qu'il faudrait appliquer immédiatement.

49. M. HERMAN (Chef du Service des relations économiques internationales du Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques de l'ONU), répondant à la recommandation de la Chine concernant la coordination des politiques macro-économiques, dit que, comme il est indiqué dans le rapport du Secrétaire général intitulé «Intégration financière mondiale : défis et chances» (A/51/388), ce type de coordination n'existe pratiquement plus. À l'heure actuelle, il existe des accords pour l'application de principes généraux, ce que le Comité intérimaire du Conseil des Gouverneurs du Fonds monétaire international appelle une «méthode d'action rationnelle». L'intervenant fait observer que lors de la négociation ou de l'élaboration des programmes d'ajustement et de réduction du déficit budgétaire excessif, il faudrait tenir compte d'un élément particulier, visant à améliorer la qualité et la composition de l'ajustement budgétaire grâce à la réduction des dépenses non productives, tout en garantissant un volume suffisant d'investissements infrastructurels. Dans ce contexte, les ministres des finances parlent «d'infrastructure sociale» et «d'infrastructure économique», en prévoyant également la création, à un coût abordable, de filets de protection sociale. Cet élément revêt de l'importance dans la définition de ce qu'on pourrait qualifier de politique macro-économique rationnelle, mais la coordination en soi, en ce sens que les pays déterminent conjointement les politiques monétaires et budgétaires, est chose révolue, dans la mesure où, comme le démontre le rapport sur La situation économique et sociale dans le monde, 1995, elle s'est révélée inefficace.

50. M. BONE (Fidji) fait sienne la position exprimée au nom du Groupe des 77 et de la Chine, et fait observer que la crise de la dette demeure l'un des principaux obstacles au développement des pays en développement. Si certains pays en développement ont atteint des niveaux de croissance non négligeables, la plupart ne sont pas parvenus à un schéma de croissance réelle soutenue. À cet égard, il convient également de signaler que l'écart entre le revenu par habitant dans les pays développés et les pays en développement a triplé entre 1960 et 1993.

51. La croissance des petits États insulaires en développement de la région du Pacifique se heurte à de nombreux obstacles aussi redoutables qu'incontournables, le principal étant l'isolement géographique du reste du monde. D'autre part, étant donné leur superficie réduite et leur base de ressources limitée, ces pays n'ont pas les moyens de produire des quantités importantes de produits de base et, partant, ne sont pas à même d'influer sur les cours mondiaux. En outre, les petits pays en développement comme Fidji sont également affectés par des facteurs d'ordre interne qui entravent leur croissance et leur développement. Le problème de la dette extérieure n'est que l'un d'entre eux. Pour parvenir à un schéma de croissance viable, il faut au préalable réunir certaines conditions, à savoir notamment une infrastructure de qualité, un large accès aux marchés extérieurs, des niveaux assez élevés d'accumulation des capitaux et des capacités techniques adéquates. Les économies des petits États insulaires ne peuvent satisfaire à tous ces préalables; elles ont besoin pour cela de ressources extérieures.

52. Au cours de ces dernières années, les petits États insulaires en développement ont souligné la nécessité d'atteindre des niveaux de croissance



élevés et durables. L'adoption d'une stratégie de croissance plus extravertie qui fait la part belle au secteur privé constitue à cet égard un progrès important. Cela étant dit, les investisseurs privés ne manifestent de l'intérêt que si les conditions déjà mentionnées, qui permettent d'obtenir des profits plus importants, sont réunies. Ils n'investissent pas dans des projets d'infrastructure, cette tâche étant laissée aux pouvoirs publics. Or, la plupart des petits États insulaires en développement n'ont guère de ressources pour entreprendre des projets aussi onéreux. Ils se voient ainsi contraints d'imposer lourdement une population à faible revenu. Dans ces conditions, l'endettement extérieur est le seul moyen d'obtenir les ressources nécessaires au financement de la phase de décollage.

53. Les taux élevés d'intérêt alourdissent le service de la dette de nombreux petits États insulaires en développement. Les politiques de dévaluation monétaire visant à promouvoir les exportations se traduisent par un renchérissement des produits importés et pèsent par la suite sur le service de la dette en dollars. Les tentatives visant à stimuler l'économie par la déréglementation posent à leur tour de nouveaux problèmes. La situation est encore aggravée par l'impact négatif des tendances de plus en plus protectionnistes des pays développés. À cet égard, Fidji se félicite de la mise à jour de la stratégie internationale de la dette adoptée par le Comité du développement, en particulier la restructuration de la dette par le rééchelonnement ou l'annulation partielle des paiements au titre de son service pendant un certain temps, ou la réduction du volume même de la dette. L'intervenant souligne que cette option ne sera viable que si chacun des pays concernés répond à certains critères, notamment celui d'avoir appliqué la politique requise d'ajustement macro-économique. Enfin, Fidji prône la renégociation de la dette extérieure, étant entendu qu'il faut prévoir des options en matière de reports d'échéances, des taux d'intérêt moins élevés ainsi que la possibilité d'annuler la dette des petits États insulaires en développement. De plus, Fidji demande que les taux d'intérêt soient fixés de manière à faciliter le remboursement de la dette, compte tenu des contraintes de développement des petits États insulaires en développement.

54. Mme DREYFUS (Nicaragua) fait sienne la déclaration faite par le Costa Rica au nom du Groupe des 77 et de la Chine, et se félicite vivement de ce que le rapport du Secrétaire général intitulé «Endettement des pays en développement au milieu de l'année 1996» (A/51/294) fasse état du problème de la dette des «pays pauvres très endettés».

55. Depuis 1990, le Nicaragua fait de grands efforts pour stabiliser son économie, réintégrer le marché financier international et tirer parti des possibilités offertes par la mondialisation. C'est ainsi qu'il a appliqué en premier lieu le Programme d'essai du Fonds monétaire international pour assainir sa situation d'endettement à l'égard des institutions financières internationales, et a, en 1994, lancé le premier programme de stabilisation et d'ajustement structurel. L'un des grands défis pour le pays a été de passer d'une économie planifiée à une économie de marché, ce qui suppose l'adoption d'une politique économique d'ajustement structurel, sans remise en question des aspects sociaux du développement, tels que l'atténuation de la pauvreté.

56. En dépit de la réduction du volume de la dette, d'une hyperinflation jugulée, d'une stabilité monétaire retrouvée et de la légère croissance économique enregistrée à partir de 1994, la situation économique du pays n'est pas encore tout à fait satisfaisante. En effet, le Nicaragua est considéré comme l'un des pays dont la dette par habitant est parmi les plus élevées du monde. Aussi, la charge du service de la dette demeure l'un des grands problèmes du pays. S'il est vrai que l'on a progressé vers un règlement du problème de la dette extérieure, grâce à la collaboration de la communauté internationale et des pays amis, tels que la Fédération de Russie, qui ont récemment annoncé l'annulation de l'encours de la dette, celle-ci représente toujours un lourd fardeau qui entrave la croissance économique et décourage les investissements publics et privés.

57. Le Nicaragua estime que, dans un monde de plus en plus interdépendant, il faut trouver une fois pour toutes une solution efficace, souple et durable au problème de la dette, laquelle solution devra être axée sur le développement économique et social. À cet égard, le Nicaragua se félicite de l'initiative récente de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international visant à ramener à des niveaux viables le service de la dette des pays pauvres très endettés, en espérant qu'elle sera mise en application rapidement.

58. L'intervenante souligne à cet égard l'importance de l'appui de la communauté internationale, en faisant observer qu'il faudra fournir des ressources financières additionnelles au titre de la nouvelle initiative et ne pas se contenter de répartir les ressources déjà affectées au développement. La nouvelle initiative devrait de même tenir compte de la vulnérabilité de nombreux pays, du fait de la structure de leurs économies, du niveau de leurs réserves et de l'incidence du service de la dette sur leur situation budgétaire. En somme, le Nicaragua est l'un des huit pays dont la dette est «insupportable», selon l'étude de viabilité de la dette des pays pauvres très endettés réalisée récemment par la Banque mondiale et le FMI.

59. La délégation nicaraguayenne estime que l'Organisation des Nations Unies doit promouvoir l'application rapide des mesures d'allègement de la dette aussi bien multilatérale que bilatérale, et exprime l'espoir que les créanciers bilatéraux non membres du Club de Paris soutiendront les efforts déployés par les pays pauvres très endettés. Il faut ramener la charge de la dette à des niveaux viables, de façon que les recettes d'exportation, les flux de capitaux et l'aide extérieure permettent à ces pays d'assurer le service de la dette sans avoir à supporter une trop lourde charge. À cette fin, il importe que les pays membres du Club de Paris – avec lesquels le Nicaragua espère pouvoir poursuivre les négociations dans le courant du deuxième semestre de 1997 – aillent plus loin que les conditions de Naples et accordent une réduction de la dette jusqu'à concurrence de 90 %. La délégation nicaraguayenne se félicite à ce propos du rôle joué en matière d'allègement de la dette extérieure par le groupe de soutien au Nicaragua, composé du Canada, de l'Espagne, de la Hollande, du Mexique et de la Suède, pays qui, dans leur déclaration du 16 avril 1996, indiquent qu'il faut employer les ressources pouvant être dégagées du fait d'un traitement global du problème de la dette pour appuyer le progrès social et le développement du secteur productif, de façon que l'allègement de la charge de la dette contribue à l'élimination de la pauvreté.

60. M. KEBEDE (Éthiopie), ayant félicité le Secrétaire général pour son excellent rapport sur la dette extérieure (A/51/294), dit qu'il fait sienne la déclaration faite par le Costa Rica au nom du Groupe des 77 et de la Chine, en faisant observer que la charge de la dette extérieure des pays pauvres très endettés demeure le principal obstacle à leur développement. Cela est particulièrement vrai en Afrique, où la dette extérieure a augmenté entre 1990 et 1995 de 1,5 % par an en moyenne. Le service de la dette, qui a atteint le chiffre de 322 milliards de dollars en 1995, représente 30 % des exportations du continent.

61. L'une des principales causes du problème de la dette extérieure des pays en développement, en particulier d'Afrique, est la baisse des prix réels des produits de base. Le niveau élevé de la dette extérieure entrave les réformes économiques des pays touchés et se traduit par une réduction des dépenses productives, qui, à son tour, entraîne une réduction de la croissance. Outre ces causes directes, les augmentations successives des arriérés au titre de la dette au cours des dix dernières années ont réduit la surface financière des pays africains et ont découragé tous nouveaux investissements.

62. Compte tenu de ce qui précède, l'Éthiopie demande la mise en place de mécanismes novateurs qui prévoient de nouvelles réductions de la dette, voire son annulation pure et simple. Les stratégies internationales de réduction et de rééchelonnement de la dette adoptées jusqu'ici ne suffisent pas à alléger la charge de la dette des pays pauvres très endettés. L'Éthiopie se félicite par conséquent de la déclaration faite à l'issue du Sommet du G 7 qui a eu lieu à Lyon (France) en juin 1996, où il est demandé l'adoption de mesures additionnelles allant au-delà des conditions de Naples en vue d'alléger la dette des pays pauvres auprès des institutions multilatérales et des créanciers bilatéraux, ainsi que de l'initiative récemment adoptée par la Banque mondiale et le Fonds monétaire international en vue de réduire sensiblement la charge de la dette des pays pauvres très endettés grâce à la création d'un fonds fiduciaire. Cela étant, les conditions et préalables dont cette initiative est assortie constituent un motif de préoccupation pour les pays qui espèrent en bénéficier.

63. À ce propos, l'intervenant fait observer que les conditions imposées pourraient empêcher la plupart des pays africains de tirer profit de cette initiative, en exprimant l'espoir que ces conditions seront assez souples pour que l'on puisse parvenir à une solution durable au problème de la dette de la plupart des pays les moins avancés, en particulier d'Afrique, pays auxquels la communauté internationale devrait accorder une attention particulière lorsqu'il s'agit de traiter de la crise de la dette extérieure. La communauté internationale devrait également étudier avec soin la possibilité de convoquer une conférence internationale sur la dette extérieure de l'Afrique, comme l'a proposé le Groupe contact de l'OUA sur la crise de la dette extérieure.

64. M. HERMAN (Chef du Service des relations économiques internationales du Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques de l'ONU), répondant aux observations formulées par le représentant de l'Éthiopie, dit que, s'il est vrai que, sur le long terme, on enregistre une tendance à la baisse des prix des produits de base, l'on constate néanmoins

depuis 1994 une augmentation, qui a procuré des ressources additionnelles aux pays africains et en a favorisé la croissance économique. Cette évolution semble cependant avoir atteint son terme, et il faudrait donc maintenant fournir des ressources de façon à mettre à profit les résultats obtenus ces dernières années et imprimer un nouvel élan à cette croissance.

65. M. KADANGHA-BARIKI (Togo), ayant félicité le Secrétaire général pour la qualité de son rapport sur le problème de la dette (A/51/294), s'associe aux opinions exprimées par le Costa Rica au nom du Groupe des 77 et de la Chine et dit que le phénomène de l'endettement est devenu l'une des principales préoccupations des pays du tiers-monde importateurs de capitaux, préoccupation d'autant plus grande aujourd'hui que la dette est au centre de la problématique du développement. Il est donc encourageant de voir l'intérêt que porte l'Organisation des Nations Unies au règlement de cette crise.

66. Sous l'effet conjugué de divers facteurs négatifs, la plupart des pays endettés n'ont pas pu honorer leurs engagements vis-à-vis de leurs créanciers et se sont retrouvés avec une dette faramineuse, alors que leur capacité de remboursement s'amenuisait. Face à ce phénomène alarmant, les institutions de Bretton Woods ont imposé aux pays endettés de stricts programmes d'ajustement structurel ne tenant compte d'aucune considération sociale, programmes qui ont certes permis la réduction des arriérés accumulés, mais ne sont nullement une solution à la crise de la dette. De même, ni les conditions de Toronto, plus généreuses, ni les conditions supplémentaires de Naples adoptées par les créanciers du Club de Paris n'ont permis de résoudre la crise de l'endettement, et la nouvelle stratégie internationale de rachat des créances privées par les créanciers publics et les donateurs, dont le Fonds de désendettement des pays exclusivement IDA, n'a eu qu'une portée limitée.

67. Les populations des pays endettés n'acceptent plus de sacrifices, tandis que les gouvernements sont partagés entre l'obligation de respecter les exigences de l'ajustement structurel et du redressement économique et le devoir d'intégrer les besoins sociaux de leurs populations. Les politiques visant à promouvoir la croissance économique ne doivent plus laisser de côté le financement des infrastructures de base pour le développement. Il serait illusoire de croire que la dette constitue le fardeau des seuls pays en développement. La mondialisation de l'économie appelle la solidarité dans la répartition des charges.

68. La délégation togolaise reconnaît que des initiatives ont été adoptées cette année pour relancer l'aide au développement, mais estime que le développement dépendra du traitement en profondeur du problème de la dette. Dans ce même ordre d'idées, les créanciers bilatéraux non membres du Club de Paris devraient faire davantage en contribuant à libérer les ressources intérieures susceptibles d'appuyer les efforts de développement des pays du tiers-monde. Par ailleurs, la délégation togolaise place de grands espoirs dans l'Initiative spéciale des Nations Unies pour l'Afrique eu égard à l'ampleur de l'endettement de ce continent et de ses besoins en ressources additionnelles pour financer des infrastructures de base dans les domaines de la santé, de l'éducation, de la sécurité alimentaire, de l'administration publique, de l'eau, de l'assainissement et de la consolidation de la paix et de la démocratie. La

délégation togolaise pense que l'avènement d'un nouvel ordre économique plus juste et plus équitable permettra aux pays endettés de dégager des ressources suffisantes de la vente de leurs matières premières pour financer leur développement. Il devient donc urgent de procéder à l'adoption et à la mise en oeuvre du nouvel Agenda pour le développement.

69. M. MOON (République de Corée) se félicite des récents indices d'un changement important dans les flux nets de ressources vers les pays en développement, dont il est fait état dans le rapport du Secrétaire général sur cette question (A/51/291). De même, il fait siens les points de vue exprimés par le Costa Rica au nom du Groupe des 77 et de la Chine. La communauté internationale doit porter immédiatement son attention sur l'ampleur sans précédent des flux de capitaux internationaux et l'accroissement rapide de leur influence. Depuis 1995, le gros des investissements effectués dans les pays en développement provient de source privée et non de source publique, tendance dont le gros désavantage tient au fait que les investissements se concentrent dans un nombre assez restreint de pays en développement, à l'exclusion d'autres pays qui ont fort besoin de capitaux étrangers. Par exemple, entre 1991 et 1994, 21 pays en développement ont enregistré des transferts négatifs de ressources financières. La délégation de Corée espère que le Secrétariat indiquera les mesures que devrait adopter la communauté internationale pour remédier à cette situation.

70. Les prêts et subventions publics et, en particulier, l'aide publique au développement octroyée à des conditions très libérales, demeurent les seules sources de financement sûres pour la plupart des pays les moins avancés. Depuis qu'elle est devenue donateur net, il y a cinq ans, la République de Corée n'a cessé d'accroître son aide publique au développement et ses contributions volontaires au titre des activités de développement des Nations Unies ont augmenté en moyenne de 25 % par an.

71. La République de Corée se félicite des mesures adoptées par les institutions financières internationales pour réaménager le processus d'évaluation de la solvabilité des pays en développement, de l'introduction de nouvelles méthodes d'évaluation des projets et de la rationalisation de la procédure d'approbation des emprunts, tout en estimant que ces institutions devraient se montrer plus attentives aux besoins et priorités des pays bénéficiaires et appuyer davantage les pays en développement dans les efforts qu'ils font pour introduire des réformes de marché.

72. La délégation de Corée rappelle que le problème de la dette demeure l'un des plus sérieux handicaps pour le développement des pays en développement, en particulier les pays les moins avancés et les pays africains. Dans ces derniers, le ratio dette extérieure/PNB est supérieur au double de celui des pays en développement d'autres régions, alors qu'en Afrique subsaharienne ce ratio atteint pratiquement le double de la moyenne africaine. La délégation de Corée se félicite des mesures adoptées par la Banque mondiale et le FMI, en particulier de l'initiative de la Banque mondiale visant à résoudre le problème de la dette des pays pauvres très endettés, et estime qu'il faut également prendre au niveau bilatéral des mesures globales et efficaces d'allègement de la dette. De même, elle se félicite de la série d'initiatives d'allègement de la

dette bilatérale prises ces dernières années par le Club de Paris, en exprimant l'espoir que cette institution adoptera de nouvelles mesures, comme indiqué dans la récente déclaration du G 7.

73. La République de Corée est disposée à participer, dans la mesure de ses moyens, aux activités de coopération pour le développement. C'est ainsi qu'elle a contribué à hauteur de 30 millions de dollars à la onzième reconstitution des ressources de l'IDA et qu'elle a participé au nouvel élargissement des Accords généraux d'emprunts et aux activités de la Banque africaine de développement. En outre, elle s'est jointe aux activités de la Banque centraméricaine d'intégration économique et a augmenté ses contributions à différents organismes régionaux de développement.

74. M. HERMAN (Chef du Service des relations économiques internationales du Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques de l'ONU), répondant à la déclaration du représentant de la République de Corée, souligne que les transferts négatifs de ressources ne sont pas forcément préjudiciables, dans la mesure où, dans certains cas, il peut être avantageux pour un pays de fournir des capitaux au lieu d'en recevoir. Ainsi, les données figurant dans tableau 2 du rapport du Secrétaire général sur le transfert net de ressources entre pays en développement et pays développés (A/51/291) permettent de faire des comparaisons dont il ressort, par exemple, que la situation du Brésil, qui a enregistré des transferts négatifs de l'ordre de 10 milliards de dollars entre 1990 et 1994, est très différente de celle de la République de Corée, qui a enregistré des transferts négatifs d'environ 7 milliards de dollars à la fin des années 80, dans la mesure où cette dernière réglait sa dette extérieure, accumulait des ressources et investissait à l'étranger, tandis que le Brésil ne faisait pratiquement que payer des intérêts. L'important en matière de transfert de ressources est de savoir si l'on aide ainsi les pays à investir davantage que s'ils devaient ne compter que sur leurs propres économies, ou si les transferts absorbent les ressources des pays et se traduisent par une réduction des investissements internes en deçà du niveau de l'épargne interne. Dans certains cas, ce dernier facteur serait un signe de réussite, et, en d'autres, celui d'une crise profonde.

75. M. AL-ADWANI (Koweït) dit que la grande interdépendance de tous les volets du développement économique et social a créé un climat favorable à l'échange d'idées et à la communication culturelle; le pire aspect du phénomène est toutefois le problème de la dette extérieure et de son service, qui constitue un sérieux obstacle au développement des pays en développement.

76. Malgré toutes les mesures adoptées, on n'est pas parvenu à remédier à cette situation. Aussi faut-il adopter des mesures d'ajustement appropriées et créer un environnement économique, social et politique susceptible d'attirer les investisseurs et d'aboutir à la mise en place d'une économie mondiale ouverte et dynamique. Quoique des conditions nouvelles soient de plus en plus souvent prévues dans le cadre des programmes d'ajustement, de réforme sociale et de rééchelonnement de la dette, il faut réduire encore le montant de la dette. Il y a donc lieu de se féliciter des activités du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale, en particulier de la nouvelle initiative visant à résoudre le problème de la dette des pays pauvres très endettés, initiative qui requiert

la participation concertée de toutes les parties intéressées. Il convient de rappeler que, lors de la quarante-cinquième session de l'Assemblée générale, l'Émir du Koweït a présenté une initiative se rapportant à l'annulation de tous les intérêts afin d'alléger la charge de la dette des pays les plus pauvres. Le Koweït est d'ailleurs à l'avant-garde en matière d'aide publique au développement, celle-ci représentant plus de 8,3 % de son PNB.

77. Le Koweït lance un appel au Fonds monétaire international et à la Banque mondiale pour qu'ils réexaminent leurs conditions, en les assouplissant et en les adaptant à la situation des pays débiteurs. En dépit des développements politiques et économiques survenus sur le plan régional et international, de la création de groupements économiques et de la libération des échanges, les phénomènes de pauvreté, de maladie et d'analphabétisme se sont aggravés, ce qui s'est traduit par une détérioration des conditions de vie dans les pays en développement, alors que l'on continue d'imposer des barrières économiques à ces pays. Aussi incombe-t-il aux pays développés d'instaurer, dans l'intérêt des pays développés comme des pays en développement, une coopération plus fructueuse.

78. L'intervenant pense que l'augmentation du volume de l'aide accordée par les pays développés aux pays en développement constitue la pierre angulaire de cette coopération. À cet égard, il souligne l'importance des conclusions du Sommet du G 7 tenu à Lyon, lesquelles ont confirmé la solidarité du G 7 avec la communauté internationale, afin de contrecarrer les effets négatifs de la mondialisation. Le monde en développement souhaite un accroissement des flux de capitaux et du transfert de technologie à l'appui des programmes de développement social, de façon à stimuler le développement et les marchés, renforcer la libre concurrence, et, partant, contribuer à créer un monde plus solidaire, plus interdépendant, plus stable et plus développé.

79. M. ELTINAY (Soudan) dit qu'en Afrique se trouvent 33 des pays les moins avancés; ces pays ploient sous le fardeau de la dette, laquelle est passée entre 1990 et 1995 de 260 milliards à 320 milliards de dollars, soit 65 % du PIB. La dette multilatérale représentait, en 1995, 38,3 % des recettes d'exportation. La situation est d'autant plus grave que les recettes de ces pays proviennent d'exportations de matières premières, dont les cours n'ont cessé de baisser. Face à cette situation, les créanciers ont lancé des initiatives comme celle de Toronto qui, portant essentiellement sur la dette bilatérale, n'ont pas offert de solutions adéquates. La crise a soumis à de fortes pressions les pays africains les plus lourdement endettés. Les réserves en devises se sont pratiquement épuisées, au moment où l'on assistait à une réduction de l'aide publique au développement. Il faut ajouter à cela les pressions accrues pour l'application de la réforme économique et financière et la suppression des subventions octroyées aux pays les plus pauvres. Les pays les plus endettés se sont ainsi trouvés contraints de recourir à leurs recettes d'exportation pour payer leurs dettes et satisfaire aux exigences des réformes économiques et des programmes visant à éliminer la pauvreté. Les conditions de Naples n'ont bénéficié qu'à 13 pays africains, et la plupart des pays africains très endettés en ont été exclus. Les conditions imposées aux pays les plus endettés sont très strictes, et le plan de la Banque mondiale, adopté par le Fonds monétaire international et par les créanciers, reprend la même approche rédhibitoire

allant jusqu'à exiger l'exécution des mesures d'ajustement en l'espace de six mois. L'intervenant lance un appel pour que soit convoquée une conférence internationale réunissant créanciers et débiteurs en vue de l'élaboration d'une stratégie commune permettant de régler, une bonne fois pour toutes, la crise qui paralyse le développement des pays d'Afrique.

80. Mme MAIKARFI (Niger) dit que, si pour certains pays en développement cette crise est dépassée et que leur situation s'est améliorée, pour d'autres, en particulier pour les pays les moins avancés, la crise de la dette extérieure n'a pas cessé de s'amplifier et son impact sur leur économie est plus grand que jamais. Aucun des intervenants n'a omis de mentionner, parmi les causes profondes du sous-développement, le fardeau de la dette et de son service. Le fardeau de la dette extérieure, la réduction de l'aide publique au développement et la détérioration des termes de l'échange, telles sont les contraintes fondamentales imposées par l'environnement économique extérieur qui entravent et compromettent les efforts des pays en développement, en particulier les moins avancés d'entre eux.

81. Grâce à l'application des différentes mesures d'allégement, le Niger a pu bénéficier en 1992 d'une décote sur sa dette de 86 % par rapport à sa valeur nominale. En 1994, les conditions améliorées de Toronto ont permis à 18 pays parmi les plus pauvres d'Afrique de bénéficier d'une annulation de la moitié de leur dette. Malgré ces conditions de plus en plus généreuses, la réduction globale du service de la dette a été inférieure à ce qu'indiquent les taux d'allégement. De plus, la date butoir fixée par certains créanciers bilatéraux a souvent limité le montant de la dette susceptible d'être allégée. Ainsi, toutes les initiatives entreprises depuis 1990 n'ont fait que soulager momentanément les pays en développement du poids de leur dette extérieure, mais celle-ci a continué de s'accroître fortement, et s'est de surcroît alourdie du fait de l'accumulation d'arriérés. La dévaluation de la monnaie de certains pays les a mis par la suite dans une position encore plus critique.

82. Il est temps que les bailleurs de fonds manifestent une réelle volonté politique et adoptent des décisions appropriées face à la crise de la dette extérieure des pays en développement, en particulier à l'endroit des plus démunis d'entre eux. Le problème de la dette doit être considéré non seulement sous l'angle de l'équilibre à long terme de la balance des paiements et des budgets publics, mais aussi en rapport avec les capacités d'épargne réelles et potentielles de ces pays.

83. La communauté internationale doit prendre des dispositions appropriées pour juguler à la source l'hémorragie que constitue la dette extérieure pour les pays en développement. Si les études financières qui précèdent l'octroi des prêts et les conditions de remboursement de ces prêts tenaient objectivement compte des intérêts des parties prenantes, le remboursement des prêts ne poserait pas de problème. Il serait judicieux d'analyser les moyens de faire en sorte que les parties partagent les risques d'investissement et que ceux-ci soient assurés par des institutions financières pressenties ou à créer.

84. Le Niger se félicite de la dernière initiative prise par les institutions de Bretton Woods et lance un appel afin que celle-ci puisse s'étendre à un plus



grand nombre de pays et que les conditions d'éligibilité soient réduites au minimum. La nouvelle initiative constitue un pas vers la résolution de la crise de la dette extérieure des pays en développement. La délégation nigérienne espère cependant que la communauté internationale ne se limitera pas à cette initiative et que des solutions idoines seront proposées aux pays en développement et en particulier aux plus démunis d'entre eux pour leur permettre de dégager des ressources financières internes afin de mettre en oeuvre les réformes économiques indispensables à leur développement.

85. M. OUCH (Cambodge) souscrit pleinement à la déclaration faite par le Costa Rica au nom du Groupe des 77 et de la Chine et fait observer que les efforts de développement des pays en développement continuent d'être entravés par les barrières protectionnistes à leurs exportations, la diminution des flux de ressources et le fardeau d'une dette en augmentation constante. La dette extérieure brute des pays en développement importateurs de capitaux a augmenté de façon alarmante en raison de la conjoncture économique mondiale actuelle, qui se caractérise par des taux de change et une situation commerciale défavorables aux pays en développement et par une baisse des prix des produits de base. Les pays comme le Cambodge, qui dépendent largement des produits de base et ne disposent que d'un marché intérieur limité et d'une base de ressources réduite, ont besoin d'un allègement de la dette pour poursuivre leurs activités de développement et éviter de voir leurs efforts réduits à néant.

86. Le Cambodge, un des pays les moins avancés, traverse une période cruciale de transition et de transformation. Le rétablissement de la démocratie et la mise en place d'un nouveau gouvernement en octobre 1993 ont relancé le processus de renaissance et de reconstruction de leur pays. Avec la normalisation des relations entre le Cambodge et les institutions de Bretton Woods et l'assistance opportune du Comité international pour la reconstruction du Cambodge, le pays s'est lancé dans un vaste programme de réforme dans le but de stabiliser l'économie, d'améliorer la répartition des ressources, de redresser la balance des paiements, de renforcer la discipline financière et de maîtriser l'inflation. Bien que les programmes de réforme économique et la stabilité politique aient rétabli la confiance dans le pays, le Cambodge a encore besoin d'une importante assistance extérieure, notamment dans les domaines de l'aide budgétaire, des réformes administratives, du déminage, de la réinstallation et de la réintégration, de l'agriculture, des services sociaux, de la maintenance des services d'utilité publique et de la réhabilitation des systèmes et infrastructures de transports. Malgré sa volonté politique d'entreprendre les réformes nécessaires, le Cambodge continue de faire face à de redoutables obstacles : une énorme dette bilatérale et multilatérale, qui constitue un lourd fardeau pour le gouvernement, et un accès de plus en plus limité aux marchés et aux conditions commerciales.

87. Le Cambodge estime que le problème de la dette extérieure devrait être examiné cas par cas, compte tenu de la situation des pays débiteurs et des pays créanciers. À cet égard, il faudrait accorder une plus grande attention à la dette contractée par les pays en développement auprès des institutions financières multilatérales, et il importe, en outre, de respecter des paramètres déterminés pour en négocier la restructuration.

88. L'intervenant fait remarquer que le transfert net de ressources vers les pays en développement a porté sur un petit nombre de pays et qu'il s'agit de flux de capitaux privés fort instables, car dépendant des fluctuations des taux de change et d'intérêt dans leur pays d'origine. La communauté internationale devrait prendre des mesures transparentes visant à surveiller les flux de capitaux privés à court terme afin de stimuler davantage les investissements et de protéger les pays en développement des effets néfastes de l'irrégularité de ces flux.

89. Le Cambodge note avec intérêt les résultats de la réunion du Comité du développement qui s'est tenue le 23 avril 1996. Il souhaite que toutes les résolutions prises concernant le problème de la dette extérieure se traduisent par la mise en oeuvre des engagements vis-à-vis des pays en développement dans le cadre des divers programmes envisagés dans la Stratégie internationale de la dette ainsi que des instruments juridiques internationaux en matière de développement. Le Cambodge lance un appel aux pays développés pour qu'ils aillent au-delà des conditions de Toronto et des conditions de Naples et fassent tout leur possible pour annuler l'intégralité de la dette des pays en développement.

90. M. HERMAN (Chef du Service des relations économiques internationales du Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques de l'ONU) souligne l'intérêt que revêt le cas du Cambodge, auquel le rapport sur La situation économique et sociale dans le monde, 1996 réserve une large place. En effet, s'il est vrai qu'il n'a pas encore résolu tous ses problèmes, ce pays, qui vient à peine de sortir d'un grave conflit, a réussi sa croissance économique.

La séance est levée à 18 heures.